



Demande reconventionnelle en divorce pour faute

Par **MelleBoisson**, le **27/12/2008** à **11:38**

Bonjour,

Pour vous expliquer concrètement la situation:

Une amie vient de quitter le domicile conjugal, pour mésentente avec son mari, alors que ce dernier n'avait commis aucune faute. Puis elle a tenté de présenter une demande en divorce, son mari a catégoriquement refusé toute perspective d'un divorce.

Alors j'ai étudié la législation pour lui apporter une réponse, mais je reste face à une "incohérence".

-En l'état de la législation et étant donné l'absence de faute, comme le refus de dicorcer de son mari, la seule alternative semble être de passer par un divorce pour altération définitive du lien conjugal. Or, elle est partie depuis seulement 2 mois, et ne se voit attendre plus d'un an et demi avant que les choses évoluent (même si elle peut initier la procédure avant écoulement du délai)... ya t'il une solution autre?

Sachant qu'il n'y a aujourd'hui autorisation de résidence séparée qu'en cas de violences casiment.

-De plus si son mari, plus tard, lors de la procédure en divorce pour altération définitive du lien conjugal, forme une demande reconventionnelle en divorce pour faute pour abandon du domicile conjugal, c'est cette demande reconventionnelle qui sera étudiée en premier (246 al1 Cc). Dès lors, je vois mal comment elle pourrait avoir gain de cause et voir sa demande en divorce étudiée, étant donné que l'abandon de domicile est casi systématiquement sanctionné en tant que faute (mis à part le cas des violences ...).

Pourriez vous m'éclairer en une ou deux phrases?

Cela me paraît surprenant que rien ne soit organisé pour sortir de telles situations "stériles".

J'espère que vous aurez le temps de répondre à mes interrogations, et vous remercie vivement par avance de vos conseils.

Melle Boisson

Par **jeetendra**, le **27/12/2008** à **11:48**

bonjour, regardez le divorce pour faute dans mon blog sur legavox.fr, bonne lecture et bonne fête de fin d'année à vous, cordialement